

# 119

## Commission permanente

### Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48016

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Travaux pour la construction de la plateforme technique départementale à Noyal-Châtillon-sur-Seiche - Avenant n° 5 de travaux Lot 1

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme MAINGUET-GRALL), Mme MESTRIES (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la

Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 23 mars 2016 ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 9 février et 19 novembre 2018, 27 janvier, 24 février 30 mars et 16 novembre 2020, 31 mai 2021, 24 janvier, 30 mai, 11 juillet, 29 août, 26 septembre, 21 novembre 2022 et 23 janvier 2023 ;

## Expose :

Lors de sa réunion du 25 avril 2023, la Commission d'appels d'offre a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n° 5 relatif au lot 1 « Voiries Réseaux Divers - Aménagements paysagers » notifié le 2 décembre 2020 auprès de la société COLAS (marché 2020-0528) dans le cadre des travaux cités en objet.

L'avenant n° 1 avait pour objet la substitution, purge et traitement antipollution des terrassements faisant suite à la découverte d'anciennes cuves à carburants enfouies, non repérées, rendant incompatible la réalisation de la plateforme du chantier.

L'avenant n° 2 avait pour objet l'intégration d'un volet paysager plus complet pour prendre en compte les prescriptions du permis de construire, l'ajout de places de stationnement Personnes à mobilité réduite, la modification d'altimétrie de bâtiment, le passage de fourreaux pour bornes de recharge électriques, la création de nouveaux regards Eau Usée, la dépose et neutralisation d'une ancienne antenne de réseau gaz, le passage de fourreaux pour le tableau général basse tension.

L'avenant n° 3 avait pour objet la création d'un nouvel accès au site afin de sécuriser les flux des livraisons, la réfection du cheminement doux menant aux vestiaires, non prévu initialement, et la reprise des grilles-caniveaux situées à l'entrée des portes sectionnelles de la zone logistique.

L'avenant n° 4 avait pour objet la création d'une tranchée d'eau potable pour création d'une douche de sécurité et ajout d'un portillon avec ventouse au sud du parking.

L'avenant n° 5 a pour objet des ajustements financiers pour des modifications de travaux qui se sont avérées nécessaires, à savoir :

- Non réalisation de l'enrobé voirie lourde entre le bâtiment B et les bâtiments du Service des Mesures routiers et du service travaux du fait des futures reprises des réseaux dans le cadre des travaux d'étanchéification des réseaux à venir ;
- Non réalisation de la bande de guidage entre le parking et l'entrée qui a été réalisée en régie ;
- Reprise de l'entrée piétonne de la zone d'accueil Administration non prévue initialement.

L'ensemble de ces travaux modificatifs amène une moins value chiffrée à - 18 371,70 € HT soit - 22 046,04 € TTC.

Cet avenant n° 5 porte donc le montant du marché de 1 914 877,06 € HT à 1 896 505,36 € HT soit 2 275 806,43 € TTC.

Le montant cumulé des avenants précédents représente + 47,20 % du montant initial du marché (1 288 357,23 € HT).

S'agissant d'une augmentation de + de 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

## Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 5 au marché 2020-0528 relatif au lot 1, à passer avec l'entreprise COLAS pour un montant de - 18 371,70 € HT soit - 22 046,04 € TTC.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231349

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation